

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

#### **Décision du 4 avril 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien principal du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire**

NOR : SSAM1910445S

Par décision du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en date du 4 avril 2019 est autorisée au titre de l'année 2019, l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien principal dans le domaine du « contrôle des produits de santé en laboratoire ».

Le nombre de places offertes est fixé à 1.

L'ouverture des inscriptions est fixée au vendredi 19 avril 2019.

La date de clôture des inscriptions et de remise des dossiers de candidature est fixée au lundi 20 mai 2019, à minuit, terme de rigueur.

Les dossiers de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) devront obligatoirement être transmis par voie postale, au plus tard le vendredi 14 juin 2019 à minuit, terme de rigueur le cachet de la poste faisant foi. Le fait de ne pas respecter les formalités et délais de transmission du dossier de RAEP est éliminatoire.

Les épreuves orales se dérouleront à compter du lundi 9 septembre 2019. Les dates des épreuves, les centres d'examen, la composition du jury et la liste des candidats admis à concourir feront l'objet d'une décision ultérieure du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Le formulaire d'inscription ainsi que le modèle du dossier de RAEP peuvent être obtenus :

- par téléchargement sur internet : <http://ansm.sante.fr/L-ANSM2/Ressources-humaines/Avis-de-concours> ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : [rh@ansm.sante.fr](mailto:rh@ansm.sante.fr) ;
- par courrier sur demande auprès de la direction des ressources humaines de l'Agence.

Tout dossier d'inscription parvenant à la direction des ressources humaines de l'ANSM, incomplet ou posté hors délais ou parvenant dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste ne pourra être pris en considération.

L'inscription ainsi que la remise du dossier de RAEP s'effectuent par voie postale à l'adresse suivante : ANSM, direction des ressources humaines, « Examen professionnel T3S – Technicien principal », 143-147, boulevard Anatole-France, 93285 Saint-Denis Cedex, téléphone : 01-55-87-30-45 ou 01-55-87-32-21, mail : [rh@ansm.sante.fr](mailto:rh@ansm.sante.fr).